

BOURSES POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

ORGANISME	DESCRIPTIF	MONTANT	DATE LIMITE	CONTACT
<p>Bourses d'exemption pour les étudiantes et les étudiants internationaux</p>	<p>Chaque trimestre, l'ENAP dispose de quelques bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires ou d'exemption des montants forfaitaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour les étudiantes et les étudiants internationaux inscrits à temps complet.</p> <p>Critères et modalités d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être une étudiante internationale inscrite ou un étudiant international inscrit et tenu d'acquitter des droits de scolarité majorés et ne pouvant être exempté(e) de cette majoration pour une autre raison (p. ex. : Français, statut diplomatique, être réfugié au sens de la convention, etc.); • Être dans une situation financière précaire. Ce point doit être bien exposé dans votre lettre de motivation; • Posséder un dossier scolaire de qualité (moyenne minimale de 3,2 sur 4,3). Les dossiers présentant les moyennes cumulatives les plus élevées seront privilégiés; • Avoir un seuil minimal de 9 crédits réussis dans le programme actif; • Être inscrit(e) à temps complet et maintenir son inscription tout au long du trimestre. Les candidatures des étudiantes et des étudiants qui cheminent à temps partiel pourraient être considérées selon la disponibilité des bourses; • Ne pas avoir obtenu d'échec à la suite d'une décision du comité de discipline (fraude ou plagiat) au trimestre précédent. Dans un tel cas, la candidature ne sera pas considérée. <p>Comment déposer sa candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplir le formulaire d'inscription; • Rédiger une lettre de motivation d'environ 300 mots justifiant votre candidature; • Envoyer le formulaire et la lettre de motivation par courriel à l'adresse registraire@enap.ca. <p>Processus de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le choix des bénéficiaires des bourses est effectué par un comité; • Une fois la sélection effectuée, une lettre de décision est envoyée par courriel à chaque candidature reçue; • L'ENAP se réserve le droit de limiter le nombre de bourses attribuées à la même personne, soit à un maximum de 3 bourses. <p>Note: Les étudiantes et les étudiants de nationalité française bénéficiant d'un accord entre la France et le Québec en ce qui a trait aux droits de scolarité ne sont pas admissibles à cette bourse.</p>	<p>La bourse couvre la différence entre les droits de scolarité prévus pour les étudiantes canadiennes et les étudiants canadiens qui sont résidentes et résidents du Québec et ceux exigibles aux étudiants internationaux</p> <p>La bourse est valide pour un trimestre.</p>	<p>Tous les étudiantes et les étudiants qui sont admissibles à cette bourse recevront une invitation à déposer leur candidature en début de session.</p>	<p>Bureau du registraire</p>

BOURSES POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

ORGANISME	DESCRIPTIF	MONTANT	DATE LIMITE	CONTACT
<p>Bourses d'études au Canada</p>	<p>Le programme de Bourses d'études au Canada est rendu possible par le biais des collaborations institutionnelles et des accords d'échanges d'étudiants entre des établissements postsecondaires canadiens et ceux des pays/territoires admissibles suivants : Algérie, Bangladesh, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Jordanie, Kenya, Libye, Maroc, Népal, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Taiwan, Tanzanie, Tunisie, Turquie, et Ukraine. Ces accords sont établis entre les collèges, les établissements de formation technique ou professionnelle et les universités.</p> <p>Les étudiants, ci-après appelés « candidats », doivent être inscrits à temps plein dans leur établissement d'attache au moment de soumettre la demande et pendant toute la durée de leur séjour d'études ou recherche au Canada.</p> <p>La contribution financière au programme de Bourses d'études au Canada est versée par Affaires mondiales Canada sous son appellation officielle, soit le ministère des Affaires Étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD).</p> <p>Dépenses admissibles L'établissement canadien versera les fonds au boursier pour contribuer aux dépenses suivantes :</p> <p>Les frais pour l'obtention d'un visa ou d'un permis d'études ou de travail; Les billets d'avion aller-retour (pour le boursier seulement) pour venir au Canada en classe économique par l'itinéraire le plus direct; L'assurance maladie; Les frais de subsistance tels que l'hébergement, les services publics et la nourriture; Les frais de transport terrestre, y compris les abonnements de transport en commun; et les livres et les fournitures scolaires requis pour la recherche ou les études du boursier, à l'exception des ordinateurs et d'autres équipements. Les candidats intéressés à ce programme de bourses doivent d'abord communiquer avec leur établissement d'attache; Doivent présenter une lettre d'intention décrivant la nature des études ou de la recherche qui seront effectuées, les raisons d'étudier au Canada et de leur choix de l'établissement canadien, du programme et du superviseur, et comment le programme d'études ou de recherche proposé contribuera à leur future carrière; et ne postulent pas en leur propre nom, puisque toutes les candidatures sont présentées par les établissements canadiens au nom des candidats.</p> <p>Arrivée au Canada</p> <p>Les boursiers pourront commencer leurs études dès le 1er juin 2021, mais au plus tard le 1er février 2022.</p>	<p>La valeur de la bourse varie selon la durée des études :</p> <p>10 200 CAD pour les étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs (maîtrise et doctorat), pour une période de quatre mois ou une session d'études ou de recherche; ou</p> <p>12 700 CAD pour les étudiants des cycles supérieurs (maîtrise et doctorat), pour une période d'études ou de recherche de cinq à six mois.</p> <p>En plus des fonds alloués aux boursiers par le MAECD, l'établissement canadien peut réclamer 500 CAD par boursier pour couvrir une partie des frais d'administration dès l'arrivée du boursier au Canada.</p>	<p>Concours : Fermé pour l'année académique 2021-2022</p>	<p>sae@enap.ca</p>

BOURSES POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

ORGANISME	DESCRIPTIF	MONTANT	DATE LIMITE	CONTACT
Nouveau programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC)	Le Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC) permet aux personnes admissibles d'obtenir un soutien financier pour suivre, à temps complet ou à temps partiel, une formation d'appoint ou un stage prescrit par l'organisme de réglementation de la profession ou du métier visé.	Allocation de participation Temps plein : 500 \$ par semaine Temps partiel : 250 \$ par semaine Autres allocations possibles Allocation de frais de garde Allocation de transport ou de trajet	Consulter le site internet	immigration-quebec.gouv.qc.ca/paffarc/aide-financiere